



# Enquête auprès des personnes accueillies à la Soupe de nuit

Fondation de l'Armée du Salut

*Février 2023*

# TABLE DES MATIERES

<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
Contexte de l'enquête.....	4
Méthodologie de l'enquête.....	5
Biais de l'enquête .....	5
<b>I. LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES PERSONNES RENCONTRÉES .....</b>	<b>6</b>
Profils sociodémographiques : une proportion importante d'hommes et de mineurs.....	6
Une surreprésentation de personnes vivant seules.....	7
Des situations administratives diversifiées et souvent instables.....	8
Un public majoritairement sans activité professionnelle et faisant face à une précarité financière importante.....	10
Des conditions d'habitation particulièrement précaires .....	11
<b>II. LA SOUPE DE NUIT, UN DISPOSITIF STRUCTURANT DANS L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES.....</b>	<b>15</b>
Un recours très régulier au dispositif témoignant d'une dépendance à l'aide alimentaire .....	15
Utilisation et satisfaction du dispositif.....	16
A. Des repas majoritairement consommés sur place mais une certaine appréciation de la possibilité de les emporter.....	16
B. Une satisfaction globale du dispositif .....	18
<b>III. UNE INSUFFISANCE ALIMENTAIRE IMPORTANTE DES PERSONNES AYANT RECOURS À LA SOUPE DE NUIT .....</b>	<b>19</b>
La part essentielle des aides alimentaires dans l'accès à l'alimentation des personnes accueillies à la Soupe de nuit .....	19
L'identification de situations d'insécurité alimentaire alarmantes.....	21
<b>IV. DES BESOINS HORS ALIMENTAIRES IMPORTANTS .....</b>	<b>25</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>29</b>
Axe 1 : Pour une évolution stratégique du dispositif.....	29
Axe 2 : Pour une amélioration de l'accueil sur le dispositif .....	30
Axe 3 : Pour une amélioration de l'offre proposée, au plus proche des besoins exprimés par les personnes accueillies.....	31
Axe 4 : Pour une plus grande visibilité sur les enjeux de l'accès à l'alimentation pour les personnes faisant face à des situations de précarité multiforme et complexe.....	31
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>33</b>

## RESUME EXECUTIF

Les « Soupes de Nuit » de la Fondation Armée du Salut (FADS) existent depuis plus de 90 ans à Paris et accueillent de manière inconditionnelle des personnes en situation de grande exclusion. Cette enquête a mis en lumière **la grande appréciation de la Soupe de nuit par les personnes accueillies, et son caractère structurant dans leur accès à l'alimentation.**

Les personnes rencontrées lors de l'enquête ont des profils très divers et sont en grande partie dans des situations d'isolement importantes. Bien que 30 % des personnes vivent dans un logement personnel, la majeure partie vit à la rue ou dans des hébergements temporaires et / ou précaires, sans possibilité de cuisiner. La précarité financière des publics accueillis est conséquente, la moitié n'ayant aucun revenu. Une majorité sont des hommes et moins de la moitié des personnes répondantes déclarent avoir une situation administrative régulière. Les mineurs représentent un cinquième des personnes rencontrées et apparaissent particulièrement vulnérables.

Les personnes accueillies à la Soupe de nuit s'y rendent très régulièrement. Elles choisissent majoritairement de consommer leur repas sur place et s'estiment globalement satisfaites voire très satisfaites du dispositif. Elles apprécient la qualité des repas proposés, même si plusieurs entretiens font part d'une certaine insuffisance en termes de quantité. Le lieu de distribution des repas est apprécié mais celui-ci n'apparaît pas comme un lieu d'échanges, les personnes répondantes n'ayant pour la plupart jamais ou peu créé de liens avec les bénévoles ou les autres personnes accueillies.

L'enquête a révélé une dépendance importante des personnes rencontrées à l'aide alimentaire, et particulièrement à la Soupe de nuit. Malgré ce soutien essentiel, 57 % des personnes déclarent souffrir de faim modérée voire sévère. Conjuguée à des prises alimentaires quotidiennes insuffisantes, des caractéristiques de situations d'insécurité alimentaire particulièrement alarmantes se dressent pour une frange non-négligeable des personnes rencontrées, certaines semblant uniquement dépendre du repas quotidien distribué à la Soupe de nuit pour se nourrir. L'instabilité administrative, la précarité de logement ou d'hébergement, l'absence de ressources financières et la minorité constituent des facteurs aggravants de ces situations préoccupantes en termes d'alimentation.

Les personnes rencontrées lors de l'enquête témoignent également de besoins hors alimentaires larges et non couverts. De l'accès au logement ou à l'hébergement, à l'accès aux soins et à la santé, en passant par des besoins d'ordre administratif et d'insertion, les personnes accueillies à la Soupe de nuit cumulent différents facteurs de vulnérabilités et font face à des besoins divers mais pourtant essentiels, témoignant des complexes situations de précarité auxquelles elles sont confrontées.

Les recommandations proposées à la fin du présent rapport visent à appuyer la FADS dans l'évolution du dispositif pour une meilleure prise en compte des besoins identifiés. En ce sens émerge la première recommandation visant à **l'évolution stratégique du dispositif** par la suppression de l'offre de repas à emporter, la redéfinition du dispositif autour des publics prioritaires et la réorientation des personnes non prioritaires vers des dispositifs adaptés. Le second volet des recommandations concerne **l'accueil sur le dispositif** par l'évolution de la file d'attente vers un accueil repensé avec les bénévoles, le soutien aux échanges pendant et après les repas ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'accueil de personnes mineures. La troisième recommandation vise à **l'amélioration de l'offre proposée** sur le volet alimentaire comme non-alimentaire. Enfin, **la documentation des vulnérabilités des publics accueillis** est encouragée par la dernière recommandation pour faire porter les enjeux rencontrés sur le dispositif aux pouvoirs publics.

# INTRODUCTION

## Contexte de l'enquête

Les « Soupes de Nuit » de la Fondation Armée du Salut (FADS) sont opérationnelles sur le territoire parisien depuis plus de 90 ans et s'adressent aux personnes en situation de grande exclusion. Dans un premier temps, la FADS a ouvert le dispositif de Barbès le 14 septembre 2020 les matins en préparation d'une distribution de colis à emporter le midi. Puis le dispositif a évolué vers une distribution les soirs, remplaçant celle de Léon Jouhaux sur la place de la République à Paris. La mission France d'Action Contre la Faim (ACF) a par ailleurs réalisé en février 2021 une enquête auprès des personnes accueillies à la Soupe de nuit, mettant en lumière la vulnérabilité et les besoins décuplés – alimentaires et autres – de ce public.

En février 2023, au 70 boulevard Barbès, environ 350 personnes bénéficient quotidiennement de cette distribution alimentaire de repas chauds le soir. Les repas chauds sont constitués d'une entrée, un plat, une portion de fromage, un dessert et une boisson chaude et sont servis tous les soirs de la semaine de 18h à 19h30. Les repas sont livrés tous les jours à la Soupe de nuit par le prestataire Equilibre, puis réchauffés pour être distribués le soir. Les personnes peuvent consommer leur repas sur place, dans une salle intérieure disposant de 45 places assises, ou prendre un repas à emporter – option de distribution mise en place depuis la crise sanitaire de la Covid-19. Tous les soirs, environ 150 personnes consomment le repas chaud sur place, et entre 90 et 200 personnes prennent un repas à emporter. Si le dispositif était conçu à l'origine pour accueillir en priorité les personnes en grande précarité et exclusion, son accès est inconditionnel. Le public fréquentant le dispositif est alors extrêmement hétérogène, en termes de profils et de vulnérabilités. Ainsi, 3 files d'attente sont constituées pour accéder au dispositif : une pour les femmes et les familles, une pour les personnes porteuses de handicap, et une pour les autres personnes. Le dispositif repose largement sur ses équipes bénévoles, encadrées par des référent-es bénévoles et un salarié.

La FADS a cependant constaté une saturation de la file active de la Soupe de nuit ainsi que des conditions d'accueil parfois difficiles – tensions dans la file d'attente, temps d'attente souvent élevé, nécessité de consommer rapidement le repas pour les personnes accueillies sur place etc. Ainsi, soucieuse de mieux comprendre les profils des personnes fréquentant la Soupe de nuit, leurs besoins alimentaires et non alimentaires, ainsi que de créer les conditions d'un accueil bienveillant et plus fluide pour les personnes en grande précarité et exclusion en favorisant la prise de repas assis, la FADS a fait appel à ACF afin de réaliser une enquête auprès des personnes accueillies sur le dispositif. ACF est présente en France depuis 2019 et met son expertise humanitaire à disposition des acteurs de l'aide aux plus précaires en France. L'intervention d'ACF s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité et de la couverture de l'aide apportée, grâce à la documentation des profils, des besoins des personnes fréquentant les dispositifs d'aide et des pratiques associatives et institutionnelles.

Cette collaboration s'inscrit ainsi dans le cadre d'un accord de partenariat opérationnel signé entre la FADS et ACF en 2021 et renouvelé depuis. Cet accompagnement a été présenté par ACF dans le cadre d'une proposition de projet à la Ville de Paris.

Un objectif a été fixé pour cadrer cette collaboration et le projet d'enquête : **accompagner la FADS dans la revue de la stratégie de déploiement du dispositif de la Soupe de nuit pour être au plus proche des profils et des besoins exprimés par les personnes accueillies.**

## Méthodologie de l'enquête

Le présent rapport est fondé sur les données collectées pendant l'enquête réalisée entre le 13 et le 24 février 2023. Pendant cette période, 32 enquêteur·ices se sont mobilisé·es chaque soir, issu·es des bénévoles, salarié·es et volontaires en service civique de la FADS et d'ACF, pour un total de 134 heures de mobilisation. Ainsi, 149 entretiens individuels quantitatifs ont été menés auprès des personnes accueillies sur le dispositif de la Soupe de nuit.

Les 149 questionnaires réalisés ont été analysés et les données compilées dans un tableau d'analyse – disponible en annexe de ce rapport.

## Biais de l'enquête

Plusieurs biais ont été identifiés par l'équipe de l'enquête.

Il est important de rappeler que la collecte d'information a été réalisée au sein des locaux de la FADS et en partie par des bénévoles de la FADS. Les personnes interrogées ont pu altérer leurs réponses par peur de ne plus recevoir l'aide ou de dire que l'aide n'est pas appréciée, par honte d'avoir accès à cette aide, par manque d'envie ou encore de temps pour répondre dans ce cadre.

Pour réduire l'impact de ces biais sur la qualité de l'information, les enquêteur·ices ont été sensibilisé·es aux principes de l'accueil et de l'écoute bienveillante pendant le briefing de l'enquête. Au début de chaque entretien, le caractère anonyme, confidentiel et non obligatoire de l'enquête a été rappelé, et il a été demandé à toutes les personnes rencontrées au début et à la fin de l'entretien leur consentement pour le partage de leurs témoignages. Pour pallier la barrière de la langue et assurer l'intégration de personnes accueillies à la Soupe de nuit non francophones à l'enquête, la FADS a fait appel à une mobilisation de médiateurs interprètes en anglais, arabe, dari et pachto, venant de la Halte humanitaire. Enfin, les enquêteur·ices ont été formé·es à la plateforme de collecte de données KOBO pour limiter les risques d'erreur et assurer une collecte de l'information fidèle à la parole des personnes répondantes.

# I. LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES PERSONNES RENCONTRÉES

## Profils sociodémographiques : une proportion importante d'hommes et de mineurs

Parmi les personnes rencontrées, **80 % sont des hommes, 19 % sont des femmes** et une personne s'identifie autrement (n=149)<sup>1</sup>.

Les personnes représentent des tranches d'âge très diversifiées entre 14 et 82 ans (n=148). **La moyenne d'âge est de 42 ans**, mais il est apparu que le dispositif accueille une **proportion importante de personnes mineures** (22 %). Ces 33 personnes sont exclusivement des garçons de 14 à 17 ans.

Une **grande majorité des personnes rencontrées parlent couramment français** (88 %, n=148). De plus, 20 % des personnes maîtrisent l'arabe et 13 % l'anglais. Les autres langues maîtrisées par les personnes rencontrées sont l'espagnol, le djoula, le malinké, le kabyle et le bambara, entre autres. Au sein de l'échantillon interrogé, **12 % des personnes ne parlent pas le français**.

Une proportion importante des personnes rencontrées présentent un **handicap ou une maladie chronique invalidante**, à hauteur de 40 %. Parmi les personnes déclarant un handicap ou une maladie chronique invalidante<sup>2</sup> (n=59), 32 % ont 60 ans ou plus – tandis que les personnes de cette catégorie d'âge représentent seulement 24 % de l'échantillon global. Celles-ci semblent particulièrement vulnérables de par leur âge et leur handicap ou leur maladie chronique.

La proportion de personnes ayant déclaré présenter un handicap ou une maladie chronique invalidante est certainement plus importante que le nombre de personnes effectivement dirigées vers la file d'attente prioritaire des personnes vulnérables. Ce constat peut questionner les critères appliqués sur la distinction à l'entrée du dispositif entre la file d'attente des personnes vulnérables et la file d'attente normale, notamment car des personnes interrogées ayant déclaré présenter un handicap ou une maladie chronique ne disposent pas nécessairement d'une carte attestant de leur invalidité. Certaines personnes ont également fait part des tensions que pouvait générer cette distinction appliquée à l'entrée du dispositif, certaines personnes accueillies considérant que d'autres l'utilisaient pour éviter la file d'attente.

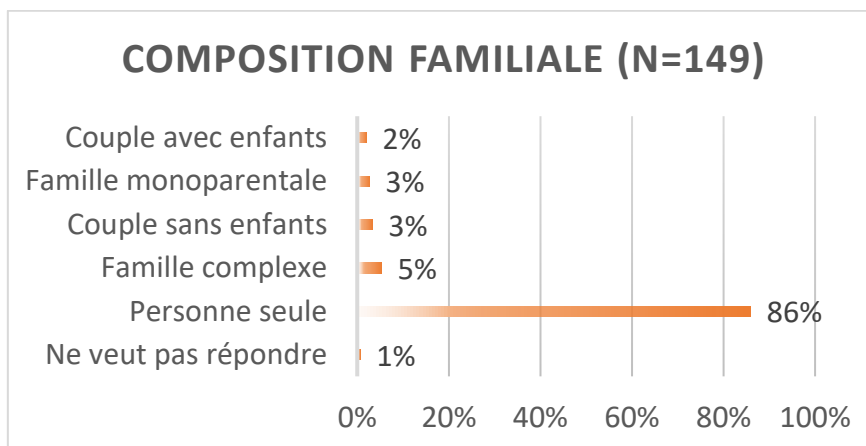
---

<sup>1</sup> L'échantillon quantitatif de référence de cette enquête est de 149 personnes répondantes. Au long du questionnaire, certaines personnes n'ont pas répondu à quelques questions, ce qui explique la présence d'échantillons réduits dans l'analyse des données. Lorsque l'échantillon est différent, il est précisé sous cette forme « (n=) ».

<sup>2</sup> Par handicap, on entend toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. Par maladie chronique, on entend une maladie dont les effets persistent dans le temps, en général plus de trois mois. Les maladies chroniques communes sont l'arthrite, l'asthme, le cancer, le diabète, la bronchopneumopathie chronique obstructive, ou encore certaines maladies virales comme l'hépatite C et le sida.

Cette répartition des réponses suppose ainsi qu'une frange non-négligeable des personnes accueillies à la Soupe de Nuit présente des états de santé préoccupants.

## Une surreprésentation de personnes vivant seules

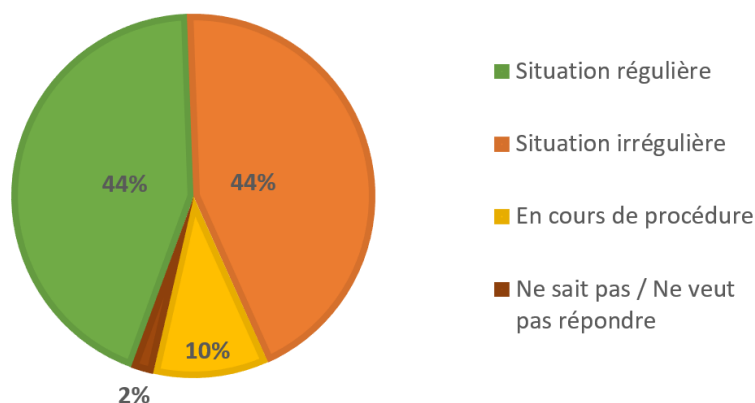


**La grande majorité des personnes rencontrées vit seule**, ce qui témoigne d'un potentiel isolement d'une frange importante du public accueilli au dispositif.

Le genre semble avoir une incidence significative sur la composition familiale dans la mesure où 91 % des hommes déclarent vivre seuls (n=119) contre seulement 66 % des femmes (n=29). Celles-ci sont plus susceptibles d'être en couple sans enfants – pour 10 % des femmes répondantes contre 2 % des hommes (n=119) – ou en situation de famille monoparentale – pour 10 % des femmes également contre 1 % des hommes. De plus, 92 % des personnes présentant un handicap ou une maladie chronique invalidante déclarent vivre seules (n=59), ce qui consiste potentiellement en une vulnérabilité supplémentaire et un facteur d'isolement. Par ailleurs, toutes les personnes interrogées mineures déclarent vivre seules.

## Des situations administratives diversifiées et souvent instables

SITUATION ADMINISTRATIVE (N=145)

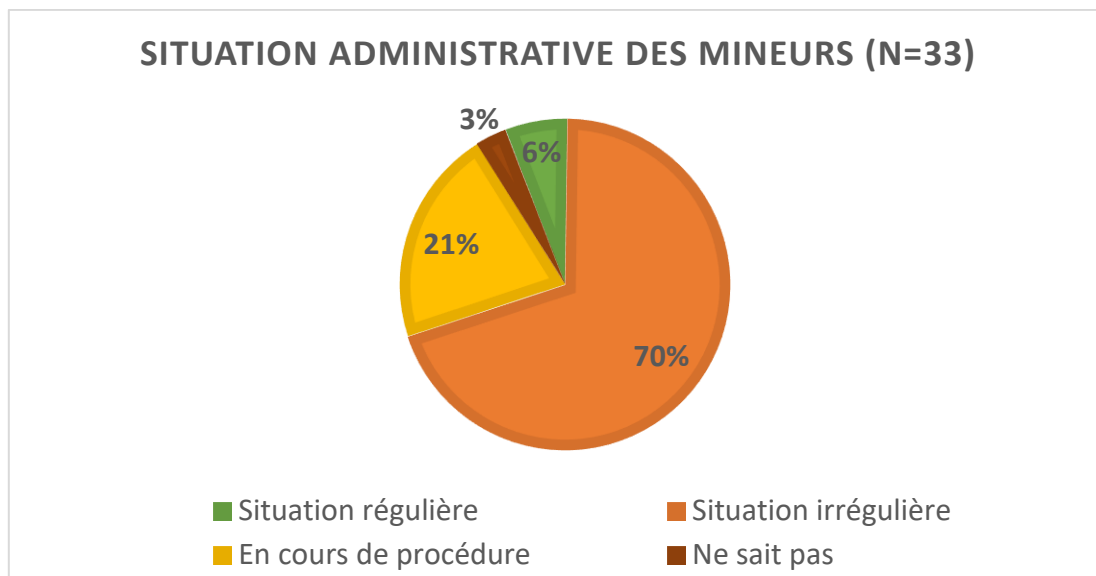


Les situations administratives des personnes rencontrées sont considérées selon trois catégories :

- Les **personnes en situation régulière de longue durée en France** : personnes françaises, les personnes bénéficiaires de la protection internationale, détentrices d'un titre de séjour ou d'un passeport européen valide ;
- Les personnes en situation régulière **en cours de procédure** : personnes en demande d'asile, en réexamen ou en demande d'un titre de séjour ;
- Les personnes sans document de séjour en cours de validité, pour qualifier les personnes primo-arrivantes, déboutées de la demande d'asile ou sans papier, que l'on peut nommer en **situation administrative complexe**.

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête sont pour plus de la moitié des personnes étrangères, soit en cours de procédure pour obtenir l'asile ou la reconnaissance de leur minorité, soit sans documents leur permettant de résider en France pour la majorité. Parmi ces personnes, 52 % déclarent être arrivées en France depuis moins d'1 an (n=79). A l'inverse, 44 % des personnes rencontrées sont en situation régulière sur le territoire. Ces personnes sont soit nées en France, soit installées sur le territoire depuis au moins 5 ans – respectivement 40 % et 48 % des personnes concernées (n=64). Ainsi, le dispositif de la Soupe de Nuit accueille deux types de publics distincts : à la fois des personnes installées en France depuis plusieurs années, relativement bien ancrées sur le territoire où elles vivent, et des personnes nouvellement arrivées en France et à Paris, peu ou pas accompagnées car sans documents leur permettant de résider en France.





La grande majorité des mineurs rencontrés dans le cadre de cette enquête sont en situation administrative complexe ou en cours de procédure. Il est probable que ces jeunes soient des « mineurs non accompagnés »<sup>3</sup>, puisqu'ils déclarent tous être arrivés en France depuis moins d'un an. D'après leurs réponses, on peut supposer que près d'un tiers d'entre eux aient reçu une notification de refus de reconnaissance de minorité, que 21 % soient en attente de la décision du service d'évaluation, et que seulement 6 % aient été reconnus mineurs. Toutefois, la spécificité de leur situation en tant que mineur étranger en France n'a pas été creusée dans le cadre de cette enquête.

Enfin, les résultats mettent en évidence une forte différence des situations administratives selon le genre de la personne répondante. La moitié des hommes interrogés sont en situation administrative complexe (52 %), et 11 % sont en cours de procédure (n=117), tandis que ces situations concernent seulement 11 % et 7 % des femmes (n=27). Ainsi, parmi les femmes interrogées, 78 % sont en situation régulière. Un écart dans la durée de vie en France est aussi visible. En effet, 90 % des femmes sont nées en France ou y résident depuis plus de 5 ans (n=29) lorsque c'est le cas pour seulement la moitié des hommes (49 %, n=118).

La Soupe de nuit semble ainsi accueillir majoritairement des hommes seuls dont beaucoup sont en situation administrative complexe, tandis qu'il accueille quelques femmes, principalement françaises.

---

<sup>3</sup> Est considérée comme mineure non accompagnée une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale. Isabelle Debré, Rapport sur les mineurs isolés en France, mai 2010.

## Un public majoritairement sans activité professionnelle et faisant face à une précarité financière importante



La prégnance des personnes en recherche d'emploi, inactives ou au foyer dans l'échantillon peut supposer d'une vulnérabilité économique importante pour les personnes accueillies à la Soupe de nuit, première piste d'explication pour comprendre le recours à l'aide alimentaire de la Soupe de nuit. En effet, la moitié des personnes rencontrées déclarent ne pas avoir de ressources financières (49 %, n=148).

Parmi les personnes déclarant disposer de ressources financières, la majorité reçoit des aides financières publiques (58 %, n=72). **Les personnes recevant des aides financières publiques représentent 28 % de l'échantillon global.** Parmi celles-ci (n=39), 31 % reçoivent une pension pour leur retraite, 26 % perçoivent l'allocation aux adultes handicapés – ce qui représente seulement 17 % des personnes ayant déclaré présenter un handicap ou une maladie chronique invalidante (n=59) – et 21 % perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA). Les autres aides publiques perçues sont l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour 8 % des personnes, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour également 8 % des personnes, et l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) pour 5 %.

Concernant le montant des ressources financières perçus, les personnes disposant de ressources financières et ayant répondu à cette question (n=47) reçoivent en moyenne 826 euros par mois. Le plus faible montant perçu est de 140 euros, le plus élevé est de 2700 euros, et la médiane est de 800 euros. Les montants des ressources financières ont cependant été relevés sur la déclaration des personnes interrogées qui ont parfois pu donner un montant approximatif, certaines personnes expliquant que leurs ressources variaient chaque mois. Ces calculs sont donc à considérer avec une certaine prudence.

Comme évoqué précédemment, il est apparu qu'avoir une situation administrative instable est un facteur déterminant de la précarité économique : seulement 19 % des personnes en situation administrative complexe ont des ressources financières.

Du fait de leur âge et de leur isolement, **les mineurs apparaissent extrêmement vulnérables sur la question financière** : 94 % des mineurs n'ont pas de ressources financières (n=33). Un seul mineur déclare exercer un travail informel, générateur de revenus, et aucun des mineurs en situation régulière ne déclarent toucher des aides de l'ASE.

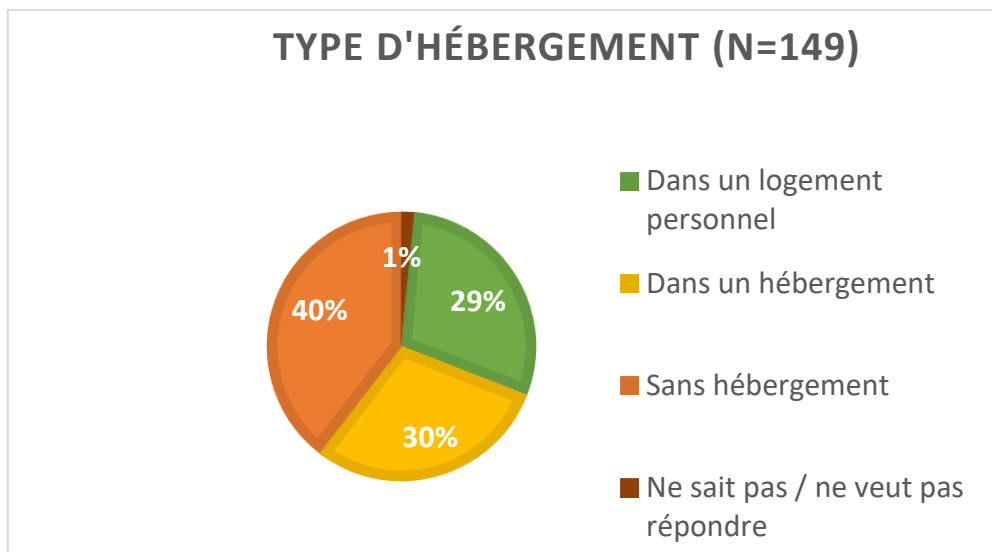
## Des conditions d'habitation particulièrement précaires

La veille des entretiens, les **personnes rencontrées ont dormi principalement dans deux départements : dans Paris pour 70 %, et en Seine-Saint-Denis pour 17 %** (n=133). A la marge, quelques personnes ont passé la nuit dans les autres départements franciliens, et une personne dans la Marne – celle-ci ayant déclaré faire le déplacement régulièrement pour se rendre à la Soupe de Nuit pour y retrouver des connaissances. Si la Seine-Saint Denis semble relativement proche du 18<sup>ème</sup> arrondissement en termes de distance, la question de la couverture des besoins alimentaires des personnes en situation de précarité vivant dans les autres départements franciliens se pose. Ces personnes peuvent rencontrer des difficultés à répondre à leurs besoins alimentaires dans leurs départements de résidence et être contraintes à se rendre à la Soupe de nuit pour avoir accès à une distribution alimentaire.

**Parmi les personnes ayant déclaré avoir passé la nuit la veille de l'enquête à Paris, la moitié a dormi dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, soit à proximité directe du dispositif.** Les autres personnes ont déclaré avoir dormi dans les autres arrondissements parisiens, sans qu'aucune provenance majoritaire ne se dégage. Si les personnes ne vivant pas dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement se rendent à la Soupe de nuit plutôt que dans une distribution similaire plus proche de leur lieu de vie, il est probable que ce soit lié au caractère inconditionnel du dispositif<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Depuis mai 2023, l'entrée à la Soupe de nuit est conditionnée à la présentation d'une carte, distribuée sur site à chaque fin de mois, et sur orientation depuis la Halte Humanitaire et la Maison du partage – accueils de jour parisiens gérés par la FADS.



**La majorité des personnes interrogées n'a pas de logement ni d'hébergement<sup>5</sup>.** Au global, 35 % des personnes vivent à la rue, 4 % dans un squat et 1 % dans un bidonville. **A l'inverse, environ un tiers des personnes rencontrées affirment vivre dans un hébergement**, la grande majorité de ces personnes étant hébergée chez un-e tiers connu-e ou par un organisme ou une association pour plus de 15 jours. **Le dernier tiers des personnes rencontrées vivant dans un logement personnel.**

Les femmes semblent moins susceptibles de dormir à la rue que les hommes : 17 % ont dormi à la rue la veille de l'enquête (n=29) contre 45 % des hommes (n=119). A l'inverse, la majorité des femmes dispose d'un logement personnel (55 %, n=29) tandis que cette situation est moins fréquente chez les hommes (24 %, n=119). Elles semblent ainsi vivre dans des solutions d'habitat moins précaires que les hommes, ce qui peut être du fait de leur vulnérabilité spécifique liée au genre et aux potentielles violences basées sur le genre qu'elles peuvent subir notamment lorsqu'elles vivent à la rue<sup>6</sup>. De plus, les femmes en situation de grande exclusion et vivant à la rue peuvent être moins susceptibles de fréquenter des dispositifs d'aide alimentaire tels que la Soupe de nuit, dont le public est majoritairement masculin.

<sup>5</sup> Par hébergement, on entend une solution provisoire voire précaire, destinée à répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile et en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. L'hébergement ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation, ni au versement d'un loyer, mais n'exclut par une participation financière des personnes accueillies. Sont considérés comme hébergement les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les hôtels sociaux, les hébergements chez un-e tiers, par une association, dans un collectif militant etc.

Par logement, on entend le fait d'être locataire ou propriétaire de son lieu de vie, la personne disposant d'un titre d'occupation. Que ce soit dans le parc social ou le parc privé, le locataire s'acquitte d'un loyer ou d'une redevance et est éligible aux aides aux logements et aux aides du fond de solidarité pour le logement.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la transition énergétique. (2020). *Mal logement : les différentes solutions d'hébergement et de logement accompagné*.

<sup>6</sup> L'enquête ESI « Halte Femmes » de 2016 de l'Observatoire du Samusocial de Paris et Aurore relevait aussi que 90 % des femmes sans domicile avaient été victimes de violences au moins une fois.

Agir pour la santé des femmes. (2020). *Etat des lieux : la santé des femmes en situation de grande précarité en Île-de-France*, p.18.

D'autres facteurs semblent être déterminants de la précarité de l'habitat. Le premier facteur est l'absence de ressources financières : 60 % des personnes sans ressources financières vivent à la rue, dans un squat ou un bidonville (n=72), contre seulement 21 % des personnes ayant des ressources (n=72). De plus, avoir une situation administrative instable est un autre déterminant de la précarité de l'habitat : 56 % des personnes en situation administrative complexe vivent à la rue (n=64) contre 50 % des personnes en cours de procédure (n=14) et seulement 22 % des personnes en situation régulière (n=64). La composition familiale semble également influencer sur le type d'habitat : les trois quarts des personnes rencontrées vivant en famille ont été logées ou hébergées la veille de l'enquête (74 %, n=20) contre seulement 55 % des personnes seules (n=127). **Enfin, les mineurs apparaissent comme extrêmement à risque d'avoir des conditions d'habitation précaires**, ce qui est directement lié à leur situation administrative instable. En effet, 85 % d'entre eux n'ont pas d'hébergement (n=33). Les 15 % restants sont hébergés de manière précaire, à savoir par un organisme ou une association, dans un hébergement d'urgence pour moins de 15 jours, par un réseau ou un collectif militant ou encore chez un tiers.

Ces analyses sous-entendent que les personnes les plus isolées et vulnérables sur les plans administratifs et financiers sont également celles qui sont confrontées à des conditions de vie très précaires, mettant en lumière le caractère cumulatif de la précarité qui caractérise la majorité des personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête. Par ailleurs, l'absence ou la précarité de l'hébergement impacte considérablement les conditions de vie des personnes en affectant leur santé physique et psychique<sup>7</sup>, en rendant très difficile la réponse aux besoins fondamentaux comme l'accès à l'alimentation ou à l'hygiène ainsi que la capacité à trouver un emploi ou à exercer une activité professionnelle, ou encore en exposant les personnes à de nombreuses violences physiques et psychologiques<sup>8</sup>. Les personnes à la rue, et particulièrement les personnes mineures, sont donc considérablement précarisées dans la réponse à leurs besoins essentiels.

Le type d'hébergement ou de logement peut également avoir un impact important sur les conditions de vie des personnes. En effet, le fait d'être hébergé implique généralement des conditions de vie précaires dans des espaces exigus et dans des lieux potentiellement temporaires. Par ailleurs, les lieux d'hébergement ne sont pas systématiquement équipés pour cuisiner et conserver de la nourriture. En effet, **près de la moitié des personnes accueillies à la Soupe de nuit ayant déclaré vivre dans un logement personnel ou dans un hébergement ne peuvent pas cuisiner** au sein de celui-ci (46 %, n=98). Les capacités culinaires semblent dépendantes du type d'habitat. En effet, 70 % des personnes disposant d'un logement personnel peuvent cuisiner (n=44) contre seulement 47 % des personnes hébergées (n=43). Si le fait de ne pas pouvoir cuisiner dans son logement peut sembler de prime-abord

---

<sup>7</sup> Selon le rapport *Comment mieux prendre en charge la santé des personnes sans domicile ? Repérage de pratiques innovantes* de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) de 2016, les personnes sans domicile sont davantage concernées par des pathologies particulières, notamment les maladies respiratoires, le diabète, l'hypertension et les maladies psychiques. Le rapport souligne que près du tiers des personnes sans domicile dans l'agglomération parisienne « présente des troubles psychiatriques sévères (troubles psychotiques, troubles anxieux, troubles sévères de l'humeur) ». Le rapport évoque également l'enquête ENFAMS de 2014 qui relève que 29 % des mères hébergées en hôtel en Île-de-France subissent un trouble dépressif et que la moitié des enfants avec une mère dans cette situation ont une « suspicion de trouble de santé mentale ».

<sup>8</sup> Selon l'INSEE, les personnes sans domicile francophones « sont huit fois plus souvent victimes de vol que les personnes vivant dans un logement ordinaire, et près de deux fois plus souvent d'agression » d'après une enquête réalisée en 2012.

JAMET L., THOUILLEUX C., (2015). *INSEE Focus*.

surprenant – 13 personnes concernées sur l'échantillon global –, la moitié de ces personnes se déclarent porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique invalidante. Outre l'absence d'équipements dans le logement, c'est alors également la question de la capacité physique à cuisiner qui peut expliquer ces résultats.

Parmi les personnes pouvant cuisiner (n=49), 82 % déclarent disposer d'une plaque de cuisson, 61 % d'un four et 24 % d'une bouilloire. De plus, 57 % des personnes logées ou hébergées peuvent utiliser un micro-ondes et 63 % peuvent conserver de la nourriture – la quasi-totalité avec un réfrigérateur et 40 % également avec un congélateur (n=60). Les personnes en logement personnel sont proportionnellement plus nombreuses à pouvoir utiliser un micro-ondes ou conserver de la nourriture que les personnes en hébergement.

**Une majorité de personnes – 70 % des personnes au global – ne peuvent donc pas cuisiner**, n'ayant pas de logement ou pas d'équipements pour le faire. L'impossibilité de cuisiner, conjuguée à la précarité financière importante qui a été identifiée, permet d'expliquer en partie la précarité alimentaire des personnes interrogées et les stratégies d'approvisionnement en nourriture identifiées, exposées par la suite.

Enfin, **48 % des personnes n'ayant pas de logement personnel ont une domiciliation** (n=102), dont 30 % hors de Paris (n=46). Le fait que 52 % des personnes n'ayant pas de logement personnel n'ont pas de domiciliation pose une véritable problématique d'accès aux droits.

#### Focus sur les personnes disposant d'un logement personnel (n=44)

Les personnes fréquentant la Soupe de nuit qui vivent dans leur logement personnel sont pour la majorité en situation régulière en France (88 %). Ainsi, plus de trois quart d'entre elles bénéficient d'aides financières publiques (77 %), plus d'un tiers sont à la retraite (36 %), et toutes celles qui travaillent sont sous contrat (11 %).

Si ces personnes semblent de prime-abord moins vulnérables sur les plans financiers que les personnes hébergées ou à la rue, un cinquième déclare toutefois ne disposer d'aucune ressource financière. Celles-ci sont soit en situation administrative complexe mais installées en France depuis plus de 5 ans, soit en recherche d'emploi ou encore en formation.

Enfin, les personnes disposant d'un logement personnel déclarent plus régulièrement un handicap ou une maladie chronique (59 %), arguant d'une fragilité physique véritable pour une majorité.

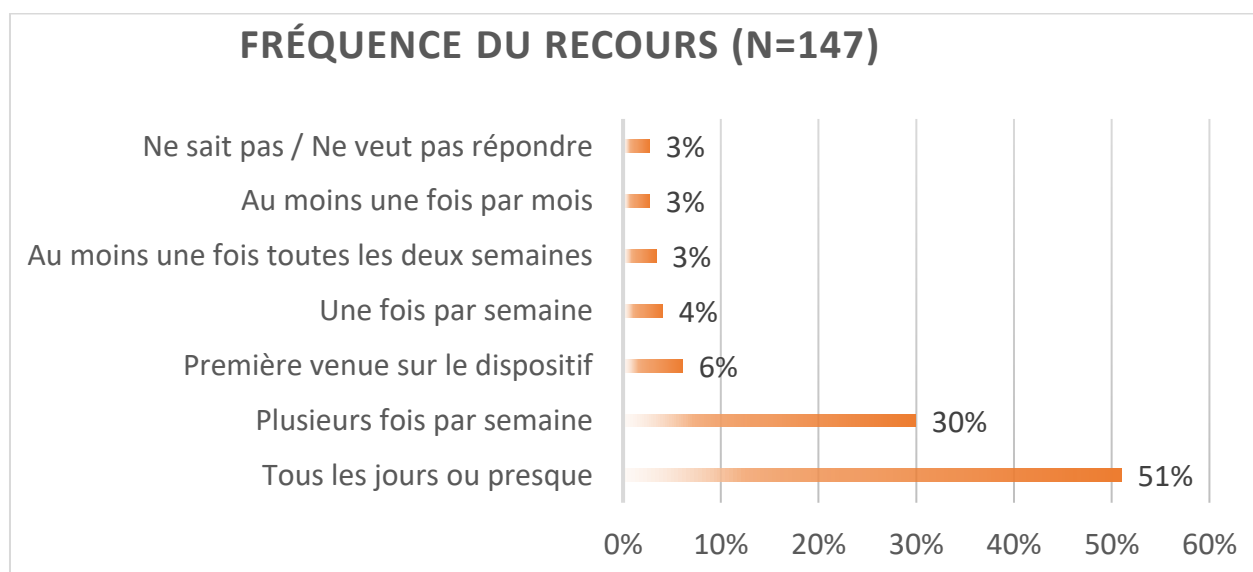
Le dispositif de la Soupe de nuit accueille une **majorité d'hommes isolés**, dont plus de la moitié est en **situation administrative instable**. Quelques femmes fréquentent également le dispositif, étant pour la plupart en situation régulière. Les publics se caractérisent par leur **forte précarité économique et par la précarité de leurs conditions d'habitation**. Les **personnes mineures** représentent une part conséquente du public accueilli et sont confrontées à des **conditions de vie très préoccupantes**, la grande majorité vivant à la rue. Les personnes accueillies font ainsi face à des **vulnérabilités multiples qui se cumulent et se renforcent**, accentuant leurs difficultés dans la réponse à leurs besoins essentiels. Le **dispositif se révèle alors être structurant dans l'accès à l'alimentation** des personnes recourantes.

## II. LA SOUPE DE NUIT, UN DISPOSITIF STRUCTURANT DANS L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

### Un recours très régulier au dispositif témoignant d'une dépendance à l'aide alimentaire

Interrogées sur la façon dont elles ont connu la distribution alimentaire de la Soupe de nuit, **plus de la moitié des personnes rencontrées affirment l'avoir connu par du bouche-à-oreilles** (52 %, n=147) et **31 % expriment l'avoir découverte seule ou par hasard**. Cela témoigne de la visibilité et de l'ancrage territorial du dispositif dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, qui peuvent expliquer sa connaissance assez importante par les personnes en situation de précarité et d'exclusion. Seulement 8 % des personnes ont connu le dispositif par le biais d'une association et 5 % par le biais d'un guide ou d'un site d'information.

Le public ayant répondu à l'enquête **est en grande majorité nouveau**, étant donné que **72 % des personnes le fréquentent depuis moins de 6 mois** (n=106). Plus précisément, un quart au global y ont recours depuis moins d'un mois et 34 % viennent depuis 1 à 3 mois. Seulement 16 % des personnes rencontrées le fréquentent depuis plus d'un an. Il est donc probable que le public se renouvelle beaucoup, notamment au vu des profils des personnes accueillies. En effet, des conditions de vie précaires et instables en termes locatifs et administratifs amènent le public à devoir se déplacer régulièrement et à rencontrer des difficultés à s'ancrer sur un territoire.

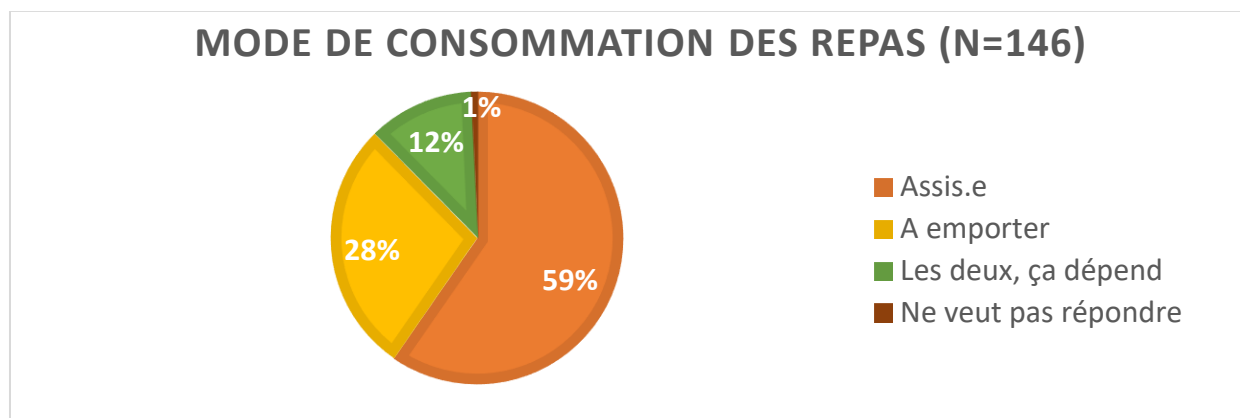


Une grande majorité des personnes interrogées, soit 81 % des personnes, déclarent venir plusieurs fois voire tous les jours de la semaine à la Soupe de nuit. Cette régularité dans la fréquentation du dispositif témoigne d'une **dépendance importante à cette aide alimentaire**. L'absence de ressources financières apparaît clairement comme un facteur déterminant du recours à l'aide alimentaire et donc à la fréquence du recours au dispositif. En effet, 65 % des personnes ne disposant pas de ressources financières (n=71) fréquentent la Soupe de nuit tous les jours ou presque, contre seulement 39 % des personnes ayant des ressources financières (n=72). Le recours très fréquent au dispositif est également visible chez les personnes à la rue, dont 63 % s'y rendent tous les jours ou presque (n=57) contre 41 % des personnes ayant un logement personnel (n=44) et 45 % des personnes hébergées (n=44). Enfin, les personnes mineures fréquentent aussi particulièrement régulièrement, avec 69 % des mineurs interrogés déclarant venir tous les jours ou presque (n=32).

Enfin, concernant l'accès au dispositif, **les temps de trajet varient largement et sont conséquents pour une partie significative du public** : 28 % des personnes interrogées s'y rendent en moins de 15 minutes, 30 % entre 15 et 30 minutes, 28 % entre 30 minutes et une heure et 7 % des personnes mettent plus d'une heure à s'y rendre. **La plupart des personnes enquêtées utilisent les transports en commun** (63 %, n=148) et **36 % s'y rendent à pied**. A la question du temps de trajet qui peut être conséquente s'ajoute celle de l'accessibilité aux transports. Il est intéressant de noter que les deux tiers des personnes ne disposant pas de ressources financières affirment se rendre en transports en commun sur le dispositif, et 22 % ont dormi hors de Paris la veille de l'enquête (n=73). L'éloignement des personnes aux dispositifs d'aide alimentaires parisiens, ici la Soupe de nuit, cumulé à l'absence de ressources financières disponibles pour acheter des titres de transports peut entraîner un recours à la fraude et exposer à des amendes voire des arrestations pour les personnes ne disposant pas de documents valides leur permettant de résider en France. Cela peut également exclure du dispositif certains publics précaires éloignés géographiquement des lieux de distribution.

## Utilisation et satisfaction du dispositif

- A. Des repas majoritairement consommés sur place mais une certaine appréciation de la possibilité de les emporter





La majorité des personnes consomme son repas assis, mais une frange importante prennent parfois ou toujours leur repas à emporter (40 %, n=146).

Le déterminant principal du mode de consommation des repas semble être le lieu de vie. En effet, 85 % des personnes qui prennent uniquement leur repas à emporter ont un hébergement ou un logement (n=41). Cette donnée fait écho au fait que 81 % des personnes prenant parfois ou toujours à emporter (n=57) consomment leur repas sur leur lieu de vie, tandis que seulement 18 % le consomment dans la rue.

En corrélation avec le type d'hébergement, un autre déterminant du mode de consommation des repas semble être la capacité à conserver et à réchauffer la nourriture sur le lieu de vie. Parmi les personnes pouvant conserver de la nourriture (n=59), 63 % prennent toujours ou parfois leur repas à emporter, contre seulement 26 % des personnes ne pouvant pas conserver de la nourriture sur leur lieu de vie (n=35). Par ailleurs, 63 % des personnes pouvant réchauffer de la nourriture (n=54) affirment prendre parfois ou toujours leur repas à emporter, contre seulement pour 31% des personnes logées ou hébergées n'ayant pas d'accès à un micro-ondes (n=42). Les personnes qui utilisent le mode de distribution à emporter de la Soupe de nuit ont ainsi pour la majorité plus de possibilités de consommation des repas : en ramenant la nourriture sur leur lieu de vie, elles peuvent la conserver et la consommer plus tard dans la soirée voire le lendemain. Cette analyse pourrait étayer le fait que les personnes hébergées ou logées se rendent moins fréquemment à la Soupe de nuit que les personnes à la rue, puisqu'elles peuvent le conserver et le manger plus tard ou en plusieurs fois.

Le dernier déterminant observé du mode de consommation des repas est la composition familiale, car 60 % des personnes vivant en couple ou en famille complexe (n=20) prennent toujours ou parfois à emporter contre seulement 37 % des personnes seules (n=125). Les personnes ne vivant pas seules peuvent être amenées à partager le repas distribué avec leur foyer, expliquant ainsi ce recours plus fréquent à la distribution de repas à emporter. De plus, aucune des 7 personnes vivant avec des enfants ne consomme ses repas sur place, celles-ci préférant très certainement partager leur repas avec leurs enfants sur leur lieu de vie.

En effet, interrogées sur les raisons de leur choix de prise de repas à emporter, les personnes ont exprimé préférer manger chez elles, ainsi que pouvoir consommer leur repas plus tard ou d'espacer la consommation des différentes denrées reçues jusqu'au lendemain, et enfin de pouvoir partager le repas avec d'autres personnes. Certaines personnes expliquent également préférer prendre leur repas à emporter pour le consommer en étant plus à l'aise, au calme et sans être pressée pour le terminer.

Lorsque la distribution de repas à emporter prendra fin, **les trois quarts des personnes qui utilisaient ce mode de distribution ont exprimé vouloir continuer à fréquenter le dispositif** en mangeant sur place (n=57). Seulement 23 % des personnes rencontrées qui prenaient leur repas à emporter ont déclaré qu'elles ne viendraient plus si ce mode de distribution s'arrêtait, soit 13 personnes sur l'échantillon global. Finalement, bien qu'une frange des personnes rencontrées soient plus à l'aise pour consommer le repas distribué chez elles ou dans un autre lieu, le fait qu'une importante majorité de celles-ci affirme vouloir continuer à venir en mangeant sur place témoigne une fois encore de leur dépendance importante à cette aide alimentaire.

### Focus sur les personnes ne souhaitant plus venir après l'arrêt de la distribution à emporter

Parmi les 13 personnes ayant déclaré ne plus vouloir fréquenter la Soupe de nuit après l'arrêt des repas à emporter, **54 % sont des femmes et 92 % sont des personnes seules**. La moyenne d'âge de ces personnes est de 55 ans, soit légèrement plus élevée que celle des personnes de l'échantillon global, et **61 % ont une situation administrative régulière**. La majorité de ces personnes ont un **logement ou un hébergement** (84 %). La moitié bénéficie de ressources financières (54 %), 46 % fréquentent au moins un autre dispositif d'aide alimentaire et 69 % effectuent des achats dans des commerces. Ainsi, les personnes ne souhaitant plus venir après l'arrêt des repas à emporter sont en proportion plus nombreuses à être logées ou hébergées et à avoir une situation administrative régulière que la moyenne de l'ensemble des personnes interrogées. Au regard de cette situation, elles peuvent être jugées comme moins vulnérables, mais une proportion importante de ces personnes connaissent tout de même des situations d'insécurité alimentaire préoccupante, comme cela sera exposé par la suite.

## B. Une satisfaction globale du dispositif

La satisfaction des personnes interrogées vis-à-vis de l'aide alimentaire reçue à la Soupe de nuit est conséquente. Parmi les personnes rencontrées, **92 % expriment être plutôt voire très satisfaites de la qualité des repas** (n=149) et 84 % trouvent la nourriture adaptée à leur régime alimentaire (n=148). La question portait uniquement sur l'appréciation des personnes de la qualité de la nourriture, et non pas sur les aspects nutritionnels des repas.

Les personnes accueillies sur le dispositif expriment également une **satisfaction importante quant à la quantité des repas distribués**, mais leurs **réponses sont légèrement plus nuancées**. En effet, 59 % affirment être satisfaites de la quantité, 23 % sont plutôt satisfaites et 15 % insatisfaites voire pas du tout satisfaites. Celles-ci expriment recevoir des quantités insuffisantes dans les portions proposées. Les entretiens font cependant état d'une aide alimentaire qui est nécessaire, permettant aux personnes d'avoir accès à au moins un repas complet dans la journée.

Les entretiens ont montré que les personnes accueillies s'estiment **relativement en sécurité** à la Soupe de nuit. Parmi les 148 personnes ayant répondu à cette question, seulement 8 % expriment se sentir peu ou pas du tout en sécurité. Les croisements n'ont pas montré de tendances particulières selon le profil des personnes. Les entretiens ont toutefois fait état d'une insécurité constatée dans la file d'attente, les personnes pouvant se sentir en danger lorsque des bagarres surviennent ou quand la tension monte entre les personnes accueillies.

De plus, **90 % des personnes trouvent le lieu plutôt ou très chaleureux et convivial** (n=147). Quelques personnes ont exprimé le besoin d'avoir accès aux toilettes sur le dispositif, notamment pour se laver les mains avant le repas. Toutefois, la majorité des personnes a affirmé ne pas avoir particulièrement créé de liens avec les bénévoles ou les personnes accueillies depuis qu'elle vient à la Soupe de nuit – respectivement 69 % et 56 % des personnes répondantes (n=148). Ces résultats peuvent être imputés au fait que les personnes sont relativement nouvelles sur le dispositif, mais également à la rapidité à laquelle s'enchaînent les services, ainsi qu'au fait que les bénévoles soient dédiés aux distributions et non à des discussions avec les personnes accueillies. Ainsi, on peut comprendre la forte satisfaction des personnes quant à la chaleur et la convivialité du lieu plutôt comme témoin d'un **espace où celles-**

**ci peuvent prendre leur dîner au calme et au chaud, plutôt qu'un lieu propice aux échanges.** En effet, si les personnes ont pour la plupart affirmé que les échanges entre les personnes accueillies et avec les bénévoles étaient aimables et cordiaux, très peu ont déclaré avoir créé de véritables liens en se rendant sur ce dispositif. Ainsi, seulement 19 % des personnes ont déclaré avoir déjà discuté de leurs besoins d'orientation avec des bénévoles du dispositif. Une majorité de ces personnes ont trouvé les informations partagées utiles (71 %, n=20). Toutefois, **presque les trois quarts des personnes souhaiteraient avoir accès à des activités d'orientation lorsqu'elles viennent dîner à la Soupe de nuit** (72%). Ce résultat met en lumière une réelle nécessité d'accès à l'information des personnes accueillies pour répondre à leurs besoins hors alimentaires.

### III. UNE INSUFFISANCE ALIMENTAIRE IMPORTANTE DES PERSONNES AYANT RECOURS À LA SOUPE DE NUIT

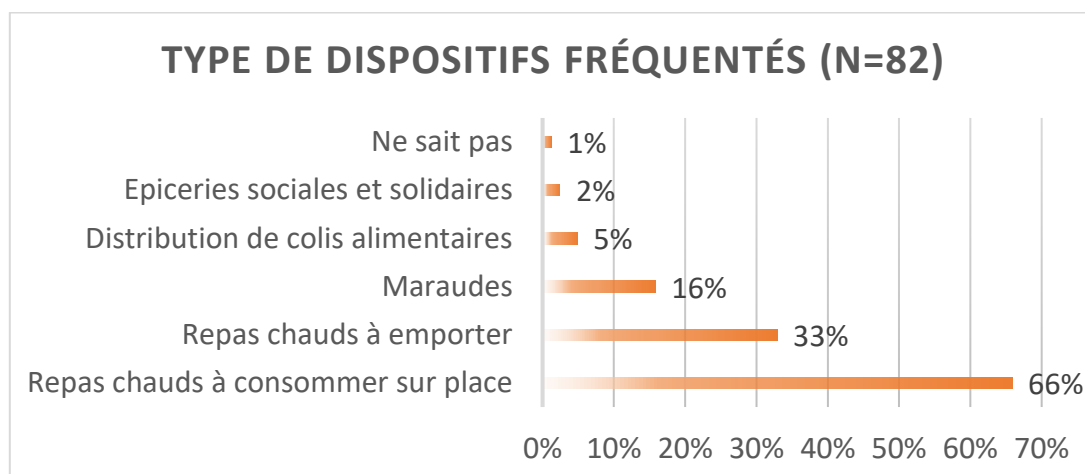
#### La part essentielle des aides alimentaires dans l'accès à l'alimentation des personnes accueillies à la Soupe de nuit

**Plus de la moitié des personnes rencontrées ont recours à d'autres dispositifs d'aide alimentaire pour se nourrir** (56%, n=147). La majorité fréquente seulement un autre dispositif (64 %, n=81), un quart ont recours à deux autres dispositifs et 10 % fréquentent trois autres dispositifs ou plus. Ces chiffres témoignent des situations quasi généralisées de dépendance à l'aide alimentaire associative des personnes accueillies à la Soupe de nuit.

Certains profils ont pu être identifiés comme recourant particulièrement aux aides alimentaires. Les personnes seules y ont davantage recours que les familles – 60 %, (n=127) contre 37 %, (n=19). Cela peut s'expliquer par le fait qu'une proportion plus importante des personnes en famille disposent de ressources financières, et donc sont potentiellement en capacité de réaliser des achats pour s'approvisionner en nourriture – en effet, 65 % des personnes vivant en famille déclarent disposer de ressources financières (n=20), contre seulement 46 % des personnes seules (n=128), et 6 personnes sur 7 vivant avec des enfants ont des ressources financières. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, les personnes seules ont témoigné être davantage en situation de rue et ont donc disposer de capacités culinaires plus limitées que les personnes en famille. Les personnes à la rue ou en hébergement ont en effet une fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire légèrement plus importante que les personnes logées.

La situation administrative d'une personne a également un impact sur son recours aux aides alimentaires : 80 % des personnes en cours de procédure (n=15) ont recours à d'autres dispositifs d'aide alimentaire contre seulement 53 % des personnes en situation administrative complexe (n=64) et 56 % des personnes en situation régulière (n=62). Ce fort taux de recours aux aides alimentaires chez les personnes en cours de procédure peut probablement être imputé au fait que ces personnes ont proportionnellement moins de ressources financières que les personnes dans des situations administratives autres – 87 % des personnes en cours de procédure n'ont aucune ressource financière,

contre 70 % des personnes en situation administrative complexe, et 20 % des personnes en situation régulière. Le plus faible recours des personnes en situation administrative complexe à d'autres aides peut être dû au fait qu'une partie de celles-ci sont arrivée en France depuis peu et n'ont donc pas une connaissance large des aides disponibles sur le territoire parisien, ainsi qu'à la conditionnalité de certains dispositifs au fait d'attester d'une situation régulière sur le territoire.



Les dispositifs fréquentés consistent principalement en des **distributions de repas à consommer sur place ou à emporter** – pour 87 % des personnes ayant recours à au moins une autre aide alimentaire, (n=82). Cela semble en adéquation avec le profil des personnes venant à la Soupe de nuit, notamment du fait de l'impossibilité d'accès à des équipements pour cuisiner pour la majorité d'entre elles.

Les personnes qui fréquentent des **distributions de repas chauds à consommer sur place** se rendent principalement aux autres dispositifs de la Fondation de l'Armée du Salut – sans que ceux-ci n'aient été spécifiés – et des Restos du cœur – 15 % pour chacune des associations, (n=59). Les autres associations majoritairement citées sont le collectif les Midis du MIE par 8 % des personnes, exclusivement des mineurs étant donné qu'ils représentent le public cible de cette structure, la Chorba (7 %), le Secours Catholique et Naïm Pain Partagé – chacun fréquenté par 5 %. Les personnes fréquentent principalement ces dispositifs pour déjeuner et dîner – respectivement à hauteur de 39 % et 45 % pour chacun des repas, les deux pouvant être cumulables. Seulement 14 % des personnes fréquentent une distribution pour le petit-déjeuner, ce qui peut questionner sur la couverture de ce repas pourtant essentiel parmi les personnes rencontrées.

Concernant les **distributions de repas chauds à emporter**, les personnes concernées se rendent principalement aux Restos du cœur (30 %) et aux autres dispositifs de la Fondation de l'Armée du Salut (17 %) (n=23). Les personnes ont majoritairement recours à ces dispositifs pour dîner.

**Les maraudes** sont le troisième type de dispositif qu'utilisent les personnes, pour 16 % d'entre elles (n=82). Enfin, au global, seulement quatre personnes bénéficient de **distributions de colis alimentaires** des Restos du cœur et du Secours populaire (via leurs libres services alimentaires), et deux fréquentent une épicerie sociale et solidaire. Cette faible proportion s'explique par les profils rencontrés qui sont pour beaucoup confrontés à des difficultés d'accès à une cuisine car vivant majoritairement à la rue.

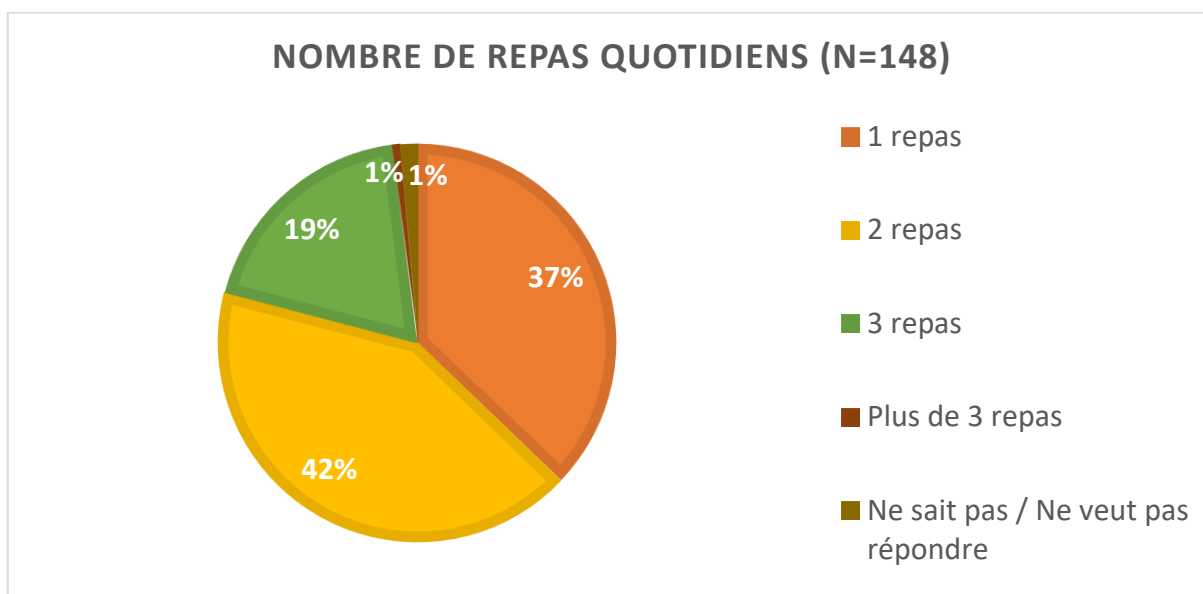
**La moitié des personnes interrogées sont en mesure d'effectuer des achats alimentaires** (50%, n=145), ce qui correspond à la proportion de personnes ayant des ressources financières. La majorité d'entre elles a ressenti **l'impact de l'inflation** dans leurs dépenses alimentaires (86 %, n=73). Toutefois, 46 % des personnes effectuant des achats alimentaires fréquentent aussi un autre dispositif d'aide alimentaire pour se nourrir (n=72). Cela permet de supposer que les achats réalisés par les personnes ne leur permettent souvent pas de subvenir entièrement à leurs besoins alimentaires, mais plutôt de compléter l'aide alimentaire dont elles sont dépendantes pour pouvoir s'alimenter tous les jours.

Enfin, sur l'échantillon global, 15 % des personnes déclarent ne pas avoir recours à d'autres aides alimentaires et ne pas effectuer d'achats de nourriture, et ainsi dépendre de la Soupe de nuit pour se nourrir – bien qu'elles puissent dépendre d'autres sources qu'elles n'ont pas déclarées lors de l'entretien. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les personnes sans ressources financières, qui représentent la majorité de cette proportion. De plus, 41 % de ces personnes sont mineures, 73 % sont en situation irrégulière et 68 % vivent à la rue. Cela met en évidence le cumul des vulnérabilités qui peut entraîner des situations d'insuffisance alimentaire extrêmement préoccupantes chez une frange des personnes accueillies à la Soupe de nuit. En effet, les parcours d'approvisionnement ici identifiés ont un impact sur la qualité et la suffisance de l'alimentation des personnes et permettent d'identifier des situations d'insécurité alimentaire pour une part importante de celles-ci.

## L'identification de situations d'insécurité alimentaire alarmantes

Différents indicateurs, utilisés par ACF à l'international et adaptés au contexte français, ont été utilisés dans cette enquête afin de caractériser la sécurité alimentaire des personnes rencontrées, en termes de quantité et de qualité. Ceux-ci font état de **situations de précarité alimentaire alarmantes** pour une frange considérable des personnes rencontrées.

### Le nombre de repas par jour



Les personnes rencontrées ont déclaré consommer en moyenne **1,8 repas par jour**, avec plus d'un tiers **des personnes qui ne consomment qu'un seul repas**. Parmi les personnes ne consommant en moyenne qu'un repas par jour, 29 % ne fréquentent pas d'autre aide alimentaire et ne réalisent pas d'achats alimentaires pour se nourrir (n=55). **La Soupe de nuit constitue ainsi probablement l'unique source de nourriture pour ces personnes, qui représentent au global 11 % des personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête**. Le dispositif répond ainsi à un véritable besoin de se restaurer, la Soupe de nuit pouvant représenter pour un dixième des personnes rencontrées une opportunité unique dans la journée d'avoir accès à un repas, ce qui confirme l'aspect structurant du dispositif dans l'accès à l'alimentation du public accueilli.

Les diverses caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des personnes rencontrées, déjà identifiées comme facteurs aggravants dans leurs capacités d'approvisionnement en nourriture, se confirment par l'analyse de leurs prises alimentaires quotidiennes. Certains profils apparaissent comme plus à risque de ne pouvoir consommer qu'un repas : les personnes en situation administrative complexe, et les personnes sans ressources financières ou encore les personnes vivant à la rue ou étant hébergées. Le statut administratif, ainsi que le type d'habitat, étant corrélé aux ressources financières disponibles, influent donc sur la capacité des personnes à s'approvisionner en nourriture et à s'alimenter de façon suffisante sur la journée.

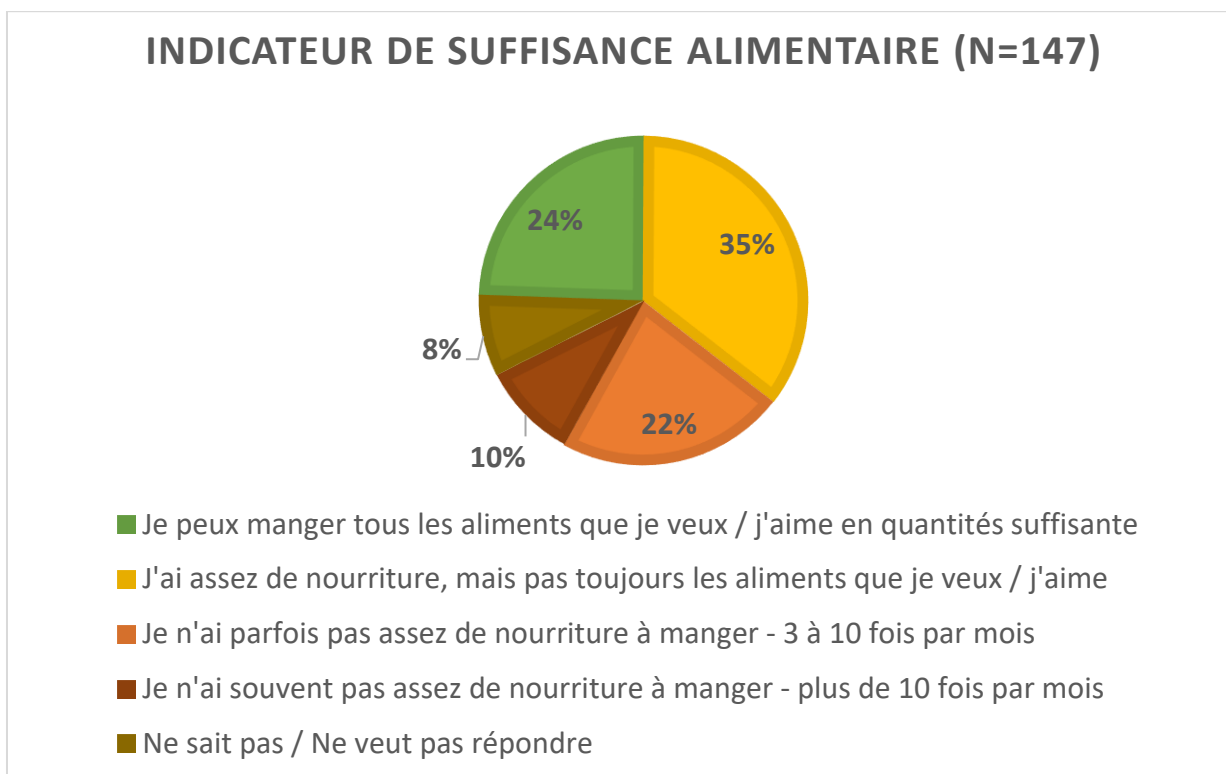
#### Focus sur les personnes dépendant uniquement de la Soupe de nuit pour se nourrir (n=16)

Parmi les 16 personnes ayant déclaré ne consommer en moyenne qu'1 repas par jour, ne pas fréquenter d'autre dispositif d'aide alimentaire et ne pas réaliser d'achats alimentaire, toutes sont des **hommes**, sauf une, et toutes sont des **personnes seules**, sauf une qui vit en couple sans enfants. Par ailleurs, seulement 3 vivent dans leur propre logement, 2 sont hébergées et les autres vivent à la rue ou en squat. Les **trois quarts sont en situation administrative complexe et 81 % ne disposent pas de ressources financières**. Enfin, **38 % sont des mineurs**.

Au-delà d'une vulnérabilité alimentaire, ces personnes font face à des **conditions de vie particulièrement précaires**, au regard de leur habitat, situation administrative et ressources financières disponibles.

## L'indicateur de suffisance alimentaire

L'indicateur de suffisance alimentaire (FSI) est utilisé à l'international pour mesurer la perception de l'insécurité alimentaire d'un foyer. Celui-ci repose sur une question à 4 modalités qui permettent à la personne d'autoévaluer la suffisance de l'alimentation de son foyer.

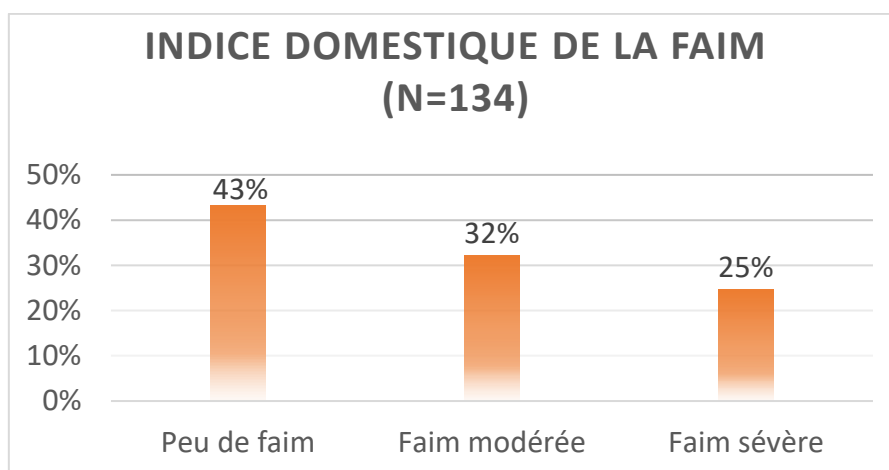


L'indicateur de suffisance alimentaire révèle que **48 % des personnes rencontrées sont confrontées parfois ou souvent dans le mois à des situations d'insuffisance alimentaire**, et que seulement un quart sont en capacité de s'alimenter de manière suffisante avec les aliments qu'elles apprécient tous les jours. Cet indicateur confirme qu'une frange importante des personnes accueillies sur le dispositif sont vulnérables sur le plan alimentaire.

Pour justifier de cette insuffisance alimentaire, les personnes ont pour 85 % cité le manque de ressources financières, puis pour 16 % le régime alimentaire – en évoquant une difficulté d'accès à une alimentation végétarienne, halal, ou encore adaptée aux personnes diabétique –, et enfin pour 10 % des difficultés de déplacement – faisant écho aux considérations sur la faible couverture de l'aide alimentaire extra-muros en comparaison aux dispositifs existants parisiens – (n=96).

## L'indice domestique de la faim

Comme indicateur basé sur l'échelle de la faim, ACF utilise l'indice domestique de la faim (HHS)<sup>9</sup> qui permet de mesurer le niveau de faim ressentie des personnes interrogées, et d'identifier des situations d'insécurité alimentaire au sein de l'échantillon. Cet indicateur se fonde sur 3 questions qui documentent la disponibilité et l'accès à la nourriture des personnes sur le mois dernier.



L'indice domestique de la faim révèle **que 57 % des personnes interrogées sont en situation de faim modérée à sévère**, ce qui correspond à des **situations d'insécurité alimentaire particulièrement alarmantes pour plus de la moitié des personnes rencontrées**.

Les différents profils évoqués au long de ce rapport comme étant les plus vulnérables se retrouvent une nouvelle fois plus susceptibles d'être confrontés à des situations d'insécurité alimentaire.

Les personnes sans ressources financières sont confrontées pour 70 % à des situations de faim modérées à sévère (n=68), contre seulement 40 % des personnes avec des ressources (n=65), ce qui confirme l'impact de la disponibilité des ressources dans la capacité des personnes à s'approvisionner et à consommer suffisamment de nourriture.

Sans surprise, les personnes en situation administrative complexe se retrouvent plus largement dans des situations de faim modérée à sévère (76 %, n=58) que les personnes en situation régulière (34 %, n=58). L'impact de la situation administrative sur les conditions de vie des personnes et leurs capacités à avoir accès à des services leur permettant de couvrir leurs besoins essentiels, notamment alimentaires, se lit une nouvelle fois dans ces résultats.

Les hommes apparaissent plus exposés à l'insécurité alimentaire, avec 62 % des hommes (n=106) en situation de faim modérée à sévère contre 36 % des femmes (n=28). Cette différence est corrélée au fait que les hommes accueillis à la Soupe de nuit sont davantage en situation de rue et d'instabilité administrative que les femmes, ainsi qu'au fait que plus d'un quart des hommes sont des mineurs. Enfin, l'enquête met en lumière **l'exposition très importante des mineurs à l'insécurité alimentaire** car plus des trois quarts sont en situation de faim modérée à sévère (79 %, n=28). Leurs difficultés

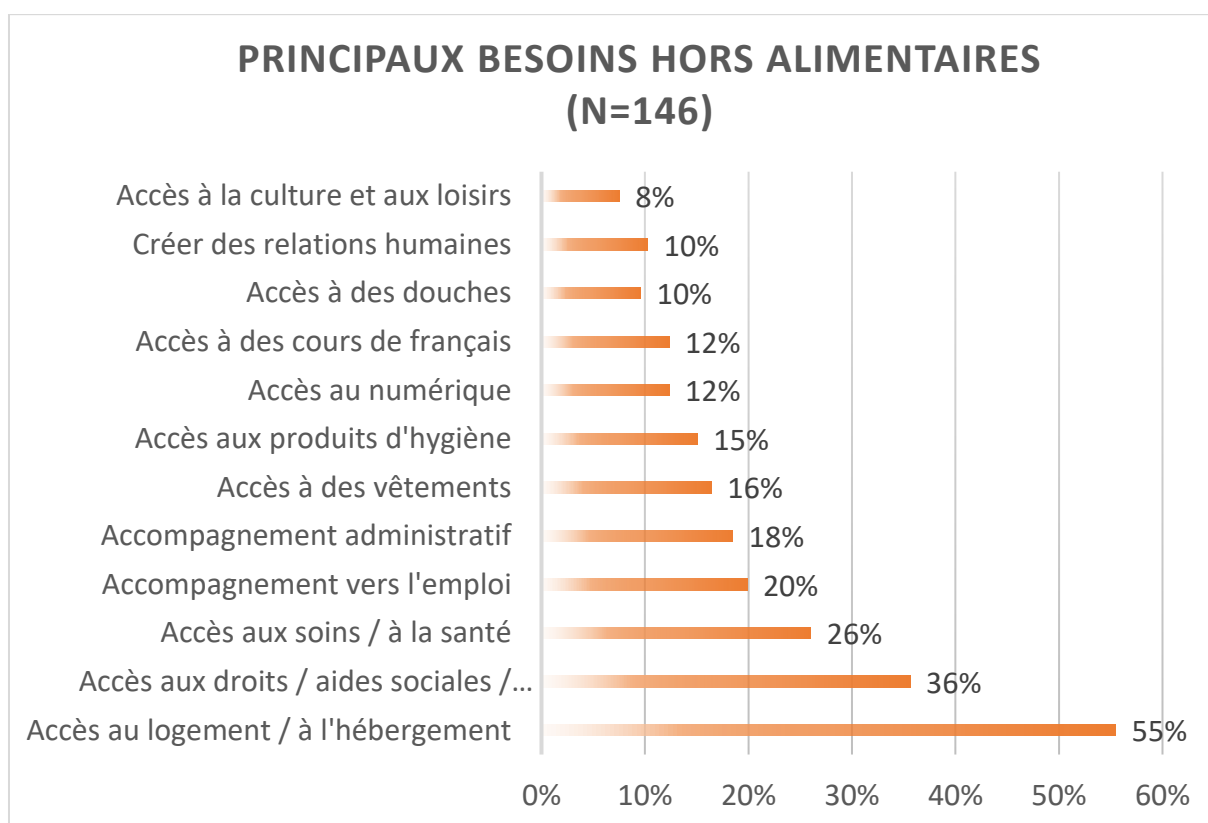
<sup>9</sup> Ballard T., Coates J., Deitchler M., Swindale A. (2011). *Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure*.



d'accès aux droits, à l'hébergement et leur absence de ressources financières les rendent très vulnérables et impactent nécessairement leur capacité d'accès à une alimentation suffisante.

Les chiffres très élevés identifiés avec l'indice domestique de la faim permettent de confirmer que **la Soupe de nuit accueille un public particulièrement vulnérable, notamment en termes d'accès à l'alimentation**. Ils mettent en évidence des **besoins alimentaires non couverts** pour une frange non négligeable des personnes accueillies et révèle l'importance de l'aide fournie par le dispositif, qui apparaît comme structurelle dans leurs stratégies d'approvisionnement en nourriture.

## IV. DES BESOINS HORS ALIMENTAIRES IMPORTANTS



Enfin, les personnes rencontrées ont été interrogées sur leurs trois besoins hors alimentaires principaux, c'est-à-dire **ceux qu'elles avaient le plus de mal à couvrir et pour lesquels elles avaient besoin d'une aide**. Puisqu'il était demandé de ne mentionner que les trois besoins principaux, plus faible mention de certains besoins tels que l'accès à des cours de français, à des douches ou encore à la culture et aux loisirs ne signifie pas que ces besoins sont satisfaits ou peu essentiels pour les personnes, mais que d'autres le sont d'autant plus.

La récurrence de la mention de **l'accès au logement ou à hébergement** s'explique par les conditions d'habitat des personnes rencontrées, vivant majoritairement à la rue ou dans des hébergements instables et temporaires. C'est logiquement le premier besoin mentionné par les personnes en situation de rue (84 %, n=58) mais aussi par les mineurs (82 %, n=33).

Les **besoins d'ordre administratif et d'insertion, à savoir l'accès aux droits, aux aides sociales et à l'accompagnement juridique, l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement administratif**, sont également largement mentionnés. La question de **l'accès aux droits**, aux aides sociales et à l'accompagnement juridique semble tout d'abord cruciale, particulièrement pour les personnes en situation administrative complexe, dont la moitié évoquent ce besoin (52 %, n=63) et pour les mineurs (42 %, n=33). Cette donnée est à mettre en perspective avec le fait que 61 % des personnes au global n'ont pas de suivi social actif. La proportion est encore plus faible chez les personnes en situation administrative complexe, dont les trois quarts n'ont pas de suivi social (73 %, n=63) et pour les mineurs (70 %, n=33). De plus, **l'accompagnement vers l'emploi** est évoqué par 20 % des personnes, ce qui répond au manque de ressources financières identifié et au fait que 32 % sont en recherche d'emploi. **L'accompagnement administratif**, mentionné par 18 % des personnes, est évoqué par un quart des personnes vivant en famille (25 %, n=20) contre 17 % des personnes seules et revient également particulièrement pour les personnes en hébergement. Il est possible de faire l'hypothèse que ces personnes ont des démarches administratives lourdes à effectuer du fait de leur composition familiale ou de la précarité de leur situation locative, souvent cumulée à la précarité de la situation administrative, ainsi que les personnes vivant avec des enfants n'ont pas forcément le temps et les capacités d'avancer dans leurs démarches. **L'enquête révèle ainsi des besoins d'orientation très importants pour ces publics.**

**L'accès aux soins et à la santé** a été mentionné par plus d'un quart des personnes. Une forte disparité d'accès apparaît en fonction du statut administratif de la personne. En effet, 65 % des personnes en situation administrative complexe (n=64) et 53 % des personnes en cours de procédure (n=15) déclarent ne pas avoir de couverture médicale contre seulement 3 % des personnes en situation régulière (n=64). Cette situation est encore plus précaire pour les mineurs, 85 % déclarant ne pas avoir de couverture médicale (n=33). L'instabilité de la situation administrative rend l'accès aux soins très difficile, notamment du fait de la saturation des permanences d'accès aux soins de santé (PASS), du coût de certains traitements ou des procédures et des conditions à remplir pour bénéficier de l'aide médicale d'Etat (AME)<sup>10</sup>.

D'autres besoins ressortent enfin, comme l'accès à des vêtements, à des produits d'hygiène ou à un accompagnement numérique. Le besoin d'accès à des cours de français a été soulevé par 12 % des personnes, ce qui correspond à la proportion des personnes interrogées ayant déclaré ne pas parler français. Cette situation peut accentuer les difficultés d'accès aux informations et aux droits<sup>11</sup>.

Seulement 5 % des personnes rencontrées affirment n'avoir aucun autre besoin prioritaire que la question alimentaire, ce qui indique une nouvelle fois le **degré de vulnérabilité des personnes interrogées** sur différentes thématiques, au-delà de l'alimentation. L'enquête révèle ainsi que le

---

<sup>10</sup> Suite à une enquête menée en Île-de-France, La Cimade, Comede, Dom'Asile, Médecins du Monde et le Secours Catholique ont alerté sur l'accès à la santé des personnes en situation irrégulière dans un communiqué de presse publié le 20 avril 2023. L'enquête révèle par exemple que deux personnes interrogées sur trois ont rencontré des difficultés pour se soigner faute de couverture santé, et sept sur dix ont dû renoncer aux soins. Selon ces quatre associations, la réforme de l'AME de 2019 a complexifié le droit à la couverture santé en requérant notamment minimum trois mois de présence en situation irrégulière pour y avoir accès. Le communiqué est disponible au lien suivant : <https://www.carenews.com/carenews-info/news/4-associations-alertent-sur-l-acces-aux-droits-et-a-la-sante-des-personnes>

<sup>11</sup> Le rapport interassociatif *Les oubliés du droit d'asile* (2021) met en lumière l'impact du manque d'information sur la difficulté d'accès à des services couvrants des besoins fondamentaux : hébergement, alimentation, hygiène, santé, et cours de français.

dispositif de la Soupe de nuit accueille un public particulièrement vulnérable, isolé, faisant face à de multiples vulnérabilités cumulatives avec des besoins alimentaires et hors alimentaires très larges. Cette conclusion amène à élaborer des recommandations pour améliorer la couverture de ces besoins.

## CONCLUSION

L'objectif de cette enquête était d'accompagner la FADS dans la revue de la stratégie de déploiement du dispositif de la Soupe de nuit pour être au plus proche des profils et des besoins exprimés par les personnes accueillies et pour garantir un accueil bienveillant et de qualité pour les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.

Une précarité globale caractérise les personnes accueillies à la Soupe de nuit, liée notamment pour certaines à leur isolement, pour d'autres à leur statut administratif complexe ou leur minorité, leurs ressources financières insuffisantes ou encore leurs lieux de vie instables voire inexistantes. Les personnes accueillies font ainsi face à de multiples vulnérabilités qui se cumulent et se renforcent, et pour qui l'aide apportée par la Soupe de nuit s'inscrit dans leur parcours quotidien d'approvisionnement en nourriture.

Si les distributions sont très appréciées par les personnes en termes de qualité, leur permettant d'avoir accès à au moins un repas dans la soirée pour se nourrir, les témoignages s'accordent à plus de nuances quant à la quantité des repas proposés et à la convivialité du dispositif. En effet, la Soupe de nuit apparaît pour les personnes accueillies comme un lieu où elles viennent consommer ou prendre leur dîner à emporter, rapidement et sans réelles occasions de créer des liens entre elles ou avec les bénévoles présent-es. Par ailleurs, si les personnes rencontrées fréquentent pour beaucoup quotidiennement ou presque la Soupe de nuit, celles-ci ne s'inscrivent pas dans le temps long sur le dispositif, puisque ce dernier accueille un public qui se renouvelle beaucoup – probablement à cause des conditions de vie instables et précaires de la majorité des personnes accueillies.

Outre la Soupe de nuit, les personnes accueillies sont très dépendantes aux aides alimentaires pour se nourrir, et principalement à des distributions de repas chauds. Les personnes les plus vulnérables sur les plans financiers, et isolés, notamment du fait de leur situation administrative complexe, de leur minorité et /ou de leur vie à la rue, vont pour la plupart se déclarer dépendre uniquement de la Soupe de nuit pour se nourrir. La compréhension des parcours d'approvisionnement en nourriture des personnes rencontrées fait ainsi émerger des situations d'insuffisance et d'insécurité alimentaire très préoccupantes au sein du public accueilli à la Soupe de nuit. Ces situations sont aggravées par les facteurs socio-économiques déterminants de la précarité précités. Se pose alors la question de la couverture des besoins alimentaires des personnes les plus vulnérables, à Paris et plus largement en Île-de-France – 30 % des personnes rencontrées ayant passé la nuit la veille de l'enquête hors de Paris.

Enfin, le volet non-alimentaire ne peut être évincé de la réflexion sur l'amélioration de la couverture des besoins des personnes accueillies. De l'accès à un habitat, en passant par l'accès aux droits et à la santé, les personnes font état de besoins d'information et d'accompagnement conséquents. Ceux-ci incitent à poursuivre les réflexions autour de l'évolution du dispositif pour une meilleure coordination avec les acteurs compétents sur ces thématiques à Paris, afin de mieux informer, mieux orienter, et mieux conseiller les personnes qui se présentent à la Soupe de nuit.

Les recommandations visent ainsi à proposer des axes de travail pour une évolution stratégique du dispositif au regard des vulnérabilités particulières des personnes accueillies, exposées dans ce rapport.

## RECOMMANDATIONS

*Nota bene* : Après la présentation des résultats de l'enquête par ACF à la FADS, les équipes de la Soupe de nuit ont organisé dès le 24 avril 2023 la mise en place de l'axe 1 des recommandations, en supprimant l'offre de repas à emporter, et en réorientant les publics ne souhaitant plus se rendre à la Soupe de nuit vers d'autres dispositifs de distribution de repas chauds à Paris.

### Axe 1 : Pour une évolution stratégique du dispositif

- **Organiser la suppression de l'offre de repas à emporter** en recentrant le dispositif autour de la distribution de repas assis pour en fluidifier le fonctionnement et faciliter la création de moments de sociabilité entre les personnes accueillies et les bénévoles.
- **Réfléchir à la redéfinition du dispositif autour des publics prioritaires** :
  - ✓ Accueillir en priorité les personnes identifiées comme les plus vulnérables parmi les publics accueillis, notamment les personnes à la rue, en situation complexe, sans ressources financières et / ou mineures.
- **Réorienter les personnes non prioritaires ou prenant leurs repas à emporter** vers des dispositifs adaptés à leur situation et besoins :
  - ✓ Poursuivre le travail d'identification et de cartographie des acteurs de l'aide alimentaire du 18<sup>ème</sup> arrondissement ;
  - ✓ Se mettre en lien avec les dispositifs d'aide alimentaire du 18<sup>ème</sup> arrondissement pour informer les acteurs de l'évolution de l'accueil sur la Soupe de nuit et s'informer de leurs différentes capacités d'accueil pour envisager des réorientations des publics ;
  - ✓ Informer les personnes bénéficiaires de l'évolution du dispositif et de l'arrêt de la distribution à emporter, en laissant un temps entre l'information et l'arrêt effectif ;
  - ✓ Organiser un référencement formel des personnes bénéficiaires vers d'autres dispositifs d'aide alimentaire adaptés à leur situation.
- Mettre en place un **système minimum de collecte de données sur ce dispositif** pour être capable d'ajuster et d'adapter le dispositif au fur et à mesure de l'évolution de sa fréquentation et de suivre les effets de la suppression des repas à emporter et du travail d'orientation des publics ;
- **Capitaliser sur les différentes orientations stratégiques prises de ce dispositif et sa capacité d'adaptation** pour répondre aux besoins des personnes les plus précaires au gré de l'évolution du contexte.

## Axe 2 : Pour une amélioration de l'accueil sur le dispositif

### ➤ Dans la file d'attente :

- ✓ Créer un pôle de bénévoles spécifique à la gestion de l'accueil avec pour mission de discuter avec les personnes accueillies et de leur donner des informations ;
- ✓ Identifier un espace d'accueil permettant aux personnes d'attendre à l'intérieur avant de prendre leur repas – notamment le tiers lieu ;
- ✓ Proposer la mise en place d'un système de file d'attente organisé dans cet espace d'accueil, via la distribution de tickets ou de jetons numérotés à l'arrivée des personnes par les vigiles ;
- ✓ Revoir les critères de vulnérabilité permettant l'accès à la file d'attente « personnes âgées et vulnérables » pour y inclure toutes les personnes se présentant avec des handicaps ou maladies chroniques invalidantes ;
- ✓ Poursuivre les formations des bénévoles aux principes de l'accueil et écoute bienveillante, le B.A BA de la lutte contre l'exclusion et à la sécurité personnelle – notamment via La Fabrique de la Solidarité et les formations d'ACF ;
- ✓ Identifier les possibilités pratiques de former les vigiles, via des affiches / memo présentant les points clés de l'accueil et de l'écoute bienveillante, via, par exemple, des vigiles référent-es qui participeraient à des formations sur l'accueil des personnes sur le dispositif.

### ➤ Pendant le repas

- ✓ Dédier la présence de certain-es bénévoles à l'échange avec les personnes venant prendre leurs repas, en s'inspirant par exemple du dispositif Art et Food, pour faire de la Soupe de nuit un espace chaleureux et de convivialité entre les bénévoles et les personnes accueillies ;
- ✓ Mettre à disposition dans l'espace de restauration une zone dédiée à la consommation de thé ou de café à la fin du repas pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se retrouver et d'échanger dans un coin calme et au chaud ;
- ✓ Rendre accessible aux personnes accueillies des toilettes propres et un espace pour se laver les mains sur le dispositif avec un espace identifié pour les femmes.

### ➤ Focus sur les personnes mineures

- ✓ Prendre contact avec les associations spécialisées dans l'accueil de MNA à Paris – notamment Utopia 56 et les Midis du Mie – qui réfèrent actuellement leur public vers la Soupe de nuit pour réfléchir à une meilleure inclusion de ce public dans la file active du dispositif, et éventuellement à l'organisation d'activité dédiées pour celles-ci.
- ✓ Identifier des structures ou personnes ressources qui peuvent sensibiliser / former à la gestion de jeunes non accompagnés présumés mineurs

### Axe 3 : Pour une amélioration de l'offre proposée, au plus proche des besoins exprimés par les personnes accueillies

#### ➤ Volet alimentaire

- ✓ Augmenter les quantités de nourriture distribuées, par exemple en proposant aux personnes de se resservir s'il reste de la nourriture en fin de distribution ;
- ✓ Envisager une évolution de l'offre alimentaire et du prestataire, selon les financements disponibles, pour tendre vers une distribution de repas plus équilibrés et durables.

#### ➤ Volet non-alimentaire

- ✓ Poursuivre le travail de cartographie de l'accès aux droits et aux services de base hors alimentaire dans le 18<sup>ème</sup> arrondissements et se mettre en lien avec les acteurs engagés sur les questions d'accès aux droits dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement pour comprendre leurs missions et les possibilités d'orientation des publics vers ces lieux – Espace parisien des solidarités, points d'accès aux droits, Espaces solidarité insertion / Permanences sociales d'accueil etc. ;
- ✓ Proposer à ces acteurs de venir tenir des permanences d'information et d'orientation sur le dispositif, pour soutenir les personnes accueillies principalement sur les questions d'accès au logement / hébergement, aux droits, aux soins et à l'emploi ;
- ✓ Créer un pool de bénévoles dédiés à l'orientation des publics vers les services adaptés à leurs profils afin de répondre à leurs besoins non-alimentaires, en s'appuyant sur des guides existants – Soliguide, Watizat, Guide de la Solidarité notamment – et des formations dédiées – formation « Mieux orienter les personnes en situation de précarité à Paris » de la Fabrique de la Solidarité par exemple.

### Axe 4 : Pour une plus grande visibilité sur les enjeux de l'accès à l'alimentation pour les personnes faisant face à des situations de précarité multiforme et complexe

- Diffuser ce rapport auprès des acteurs institutionnels et associatifs engagés auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion pour faire un plaidoyer sur 1) les enjeux de l'accès inconditionnel à l'aide alimentaire sur le territoire parisien et 2) l'accès à l'aide alimentaire comme une porte d'entrée pour l'accès aux droits et à la santé ;
- Faire porter la question de la couverture des besoins alimentaires des jeunes mineurs en lien avec les autres acteurs engagés sur cette question – via l'inter-orga MNA par exemple – auprès des pouvoirs publics ;

- Faire remonter auprès des institutions et des acteurs concernés les éclairages apportés par cette enquête sur les conditions de vie des personnes invisibilisées, notamment celles présentant un handicap et celles détentrices d'un logement mais en situation d'isolement et de précarité financière.



## GLOSSAIRE

ACF : Action contre la faim

ADA : Allocation pour demandeur d'asile

AME : Aide médicale d'Etat

ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASS : Allocation de solidarité spécifique

EPS : Espace parisien des Solidarités

ESI : Espace solidarité insertion

FADS : Fondation de l'Armée du Salut

MNA : Mineur-e non accompagné-e

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

PSA : Permanence sociale d'accueil

RSA : Revenu de solidarité active

## REMERCIEMENTS

Nous remercions les nombreuses personnes accueillies à la Soupe de nuit ayant participé à l'enquête pour leur disponibilité, leur confiance et la richesse des échanges. Nous remercions également chaleureusement l'ensemble des enquêteur-ices et médiateurs pour leur mobilisation, leur écoute et leur bienveillance.

Enquête financée par :

